

Programme de la Formation

AVOIR LES OUTILS POUR ÊTRE JURÉ DE CONCOURS (niveau novice)

1 jour soit 7 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Le rôle de juré - Initiation

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : lundi 12 septembre 2022

Lieu : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle Aquitaine - Limoges - 75 bd Gambetta 87000 Limoges

Ouverture de la plateforme de formation : 12 septembre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 2 octobre 2022

Date de l'évaluation finale : 12 septembre 2022

CONTEXTE GÉNÉRAL

La formation vise à accompagner les architectes et paysagistes en tant que jurés dans des jurys de concours pour lesquels ils sont sollicités par des maîtres d'ouvrage.

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter

- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.

- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP \(ancien Actalians\)](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire

- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM

LIBÉRAL(E), vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#). Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse aux architectes amenés à participer à des jurys de concours.

PRÉREQUIS

Faire partie des champs d'intervention de la MIQCP : les trois champs du bâtiment public, du projet urbain et du paysage, débutants ou expérimentés (la MIQCP organisera éventuellement plusieurs sessions si le public est trop hétérogène).

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation. Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, exercices, jeux de rôle et/ou échanges oraux).

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation.** La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation. Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse individuelle du participant.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
Le rôle de juré - Initiation
1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : lundi 12 septembre 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle Aquitaine - Limoges - 75 bd Gambetta 87000 Limoges

Ouverture de la plateforme de formation : 12 septembre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 2 octobre 2022

Date de l'évaluation finale : 12 septembre 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Connaître la réglementation en donnant au moins 50% de bonnes réponses à un quizz
- Connaître et mettre en oeuvre la posture garantissant le respect de la procédure en indiquant au moins un élément clé de la posture et en se prêtant au jeu de la mise en situation
- Connaître les méthodes permettant de contribuer au débat en indiquant au moins une méthode et en l'explicitant
- Connaître et utiliser la méthode des avocats en étant capable de donner une définition de la méthode et en se prêtant au jeu de la mise en situation

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

- expositive (apports théoriques)
- participative (quizz)
- interrogative (questions/réponses)

PROGRAMME

1ère Demi-journée

- Accueil et tour de table des attentes
- Généralités : contexte législatif et réglementaire, points clés de la commande publique, généralités sur le concours, le déroulement du concours

- La sélection des candidatures : principes, contribuer au débat
- Question sur les méthodes de contribution au débat

2ème Demi-journée

- Le classement des offres : principes, contribuer au débat

Mise en situation sur la méthode des avocats

- Le marché de maîtrise d'œuvre issu du concours : attribution, le marché public de maîtrise d'œuvre privée, contentieux, litiges et médiation
- Témoignage d'un architecte

Débriefing et clôture de la journée